Foire aux questions – La norme SFI 2010-2014
Janvier 2010

Pour plus d'information :
• Un aperçu des exigences pour le programme SFI 2010-2014
• Résumé des principales révisions contenues dans la nouvelle norme SFI 2010-2014

Qu'est-ce que le programme « Sustainable Forestry Initiative (SFI) »?

Le programme SFI est un programme indépendant de certification forestière délivrée par une tierce partie, qui collabore avec des partenaires environnementaux, sociaux et industriels à la promotion de la gestion durable des forêts au Canada et aux Etats-Unis et des sources d'approvisionnement en fibre responsables à travers le monde.

La norme forestière SFI est basée sur des principes et des mesures qui encouragent la gestion forestière durable et tiennent compte de toutes les valeurs de la forêt. En ce début d'année 2010, plus de 73 millions d'hectares (180 millions d'acres) de terrains ont été certifiés conformément à la norme SFI 2010-2014, ce qui en fait la norme forestière la plus répandue dans le monde.

La certification de la chaîne de conservation SFI retrace le pourcentage de fibre provenant de forêts certifiées ou de sources d'approvisionnement responsables, contenu dans un produit particulier. Les exigences uniques de la SFI en matière d'approvisionnement en fibre encouragent la gestion forestière responsable sur toutes les terres des fournisseurs au Canada et aux Etats-Unis.

SFI Inc. est un organisme indépendant à but non lucratif répondant à la définition de l'alinéa 501c)(3) de la Loi sur les impôts des États-Unis. Un conseil d'administration composé de 18 personnes régit tous les aspects du programme SFI avec une représentation égale des secteurs environnemental, économique et social.

Combien d'organisations sont certifiées conformément aux normes SFI?

Plus de 1000 organismes sont conformes à la norme de certification forestière du programme SFI, ou retracent la source d'approvisionnement de leur fibre par l'entremise de la certification de la chaîne d'approvisionnement SFI, ou appliquent ses exigences globales en matière de sources d'approvisionnement en fibre. Les 250 et quelques participants au programme de certification forestière SFI comprennent des entreprises de produits forestiers, des industriels et des propriétaires de forêts familiales, des groupes voués à la conservation, des universités, et des organismes publics.

Quels types d'organismes collaborent au programme SFI?

Le programme SFI et ses participants collaborent avec tous ceux qui partagent son engagement envers la gestion forestière responsable, y compris des groupes de conservation, des organismes professionnels et gouvernementaux, et des organisations sociales et communautaires. Des milliers d'individus et d'organismes collaborent directement avec nous, contribuant aux retombées tangibles pour les forêts et les collectivités.

Qui reconnaît le programme SFI?

Le programme SFI est reconnu par plusieurs organismes influents dans le monde, dont :
• Le *Central Point of Expertise on Timber* du Royaume-Uni, qui a confirmé que le programme

SFI était conforme aux exigences de son gouvernement en ce qui concerne la « légalité » et la « durabilité ».
• Le *Programme for the Endorsement of Forest Certification* (PEFC), de portée internationale, qui a endossé la norme forestière SFI après des essais pilotes à grande échelle, des évaluations indépendantes et un processus d'examen public.
• Le Conseil canadien des ministres des forêts, qui a émis l'énoncé suivant : « Les normes de gestion forestières de l'Association canadienne de normalisation (ACNOR), le Forest Stewardship Council (FSC) et la Sustainable Forestry Initiative (SFI) sont toutes en usage au Canada. Les gouvernements du Canada acceptent que ces normes démontrent et encouragent la durabilité des pratiques de la gestion forestière au Canada. »
• La *General Services Administration* des États-Unis, qui encourage l'utilisation du bois et de ses produits dérivés certifiés conformément à un programme fiable de certification forestière durable de tierce partie, dont le programme SFI.
• Le cabinet conseil en environnement Terrachoice Inc., qui liste l'étiquette SFI comme une étiquette écologique fiable dans son édition 2009 de Seven Sins of Greenwashing (les sept péchés de l'écoblanchiment).

Selon Tom Hinton, président-directeur général de l'*American Consumer Council*, « Nous appuyons l'excellent travail de la SFI et nous nous réjouissons des initiatives positives et progressistes de la SFI, y compris son nouveau label. Lorsqu'il est question de déclarations environnementales, les paroles ne suffisent pas ; les consommateurs veulent voir des résultats. »

Plusieurs outils de bâtiment écologique, dont le *National Home Building Standard*™ aux États-Unis et le programme international *Green Globe* reconnaissent les produits du bois certifiés SFI comme étant un bon choix environnemental.

Le programme SFI a-t-il l'appui de groupes environnementaux?

Oui. Le programme SFI a l'appui de nombreux groupes de conservation et travaille en partenariat avec eux. Il s'agit notamment des organismes suivants : *The Conservation Fund*, *Conservation International*, Canards Illimités (États-Unis), *NatureServe* et d'autres.

Les groupes de conservation manifestent leur soutien à l'égard du programme de la SFI de différentes façons; par exemple, en participant au conseil d'administration de SFI ou à son comité externe d'examen, en participant à des activités visant à améliorer la gestion forestière et à atteindre les objectifs de conservation, à améliorer la norme SFI et sa mise en œuvre, grâce à des projets pilotes ou à la formulation de commentaires par le biais du processus de révision de la norme.

Comment la nouvelle norme SFI 2010-2014 a-t-elle été élaborée?

La nouvelle norme SFI 2010-2014 est le résultat d'une révision publique de 18 mois qui a débuté en juin 2008. Elle comprenait deux périodes de commentaires du public et sept ateliers régionaux.

Le processus a suscité des commentaires en ligne, qui ont été affichés sur le site Web de la SFI, accompagnés des versions préliminaires de la norme révisée. La SFI Inc. a publicisé le processus à chacune des étapes, et elle a invité environ 2000 individus et organismes à soumettre des commentaires.

Michael Goergen, vice-président exécutif de la Society of American Foresters et président du comité externe d'examen de la SFI, qui supervise le processus de révision, a qualifié ce

dernier de « modèle d'ouverture, de transparence et de prise en considération responsable des commentaires du public, des facteurs scientifiques et économiques et des demandes conflictuelles. »

Quelles parties de la norme SFI sont vérifiées?

La norme SFI 2010-2014 est basée sur 14 principes principaux qui encouragent la gestion durable de la forêt, y compris des mesures pour protéger la qualité de l'eau, la biodiversité, l'habitat des espèces sauvages, les espèces à risque, et les forêts à haute valeur pour la conservation. Elle comporte 5 principes de plus que la norme précédente, y compris des principes distincts pour la protection de sites particuliers, la biodiversité, l'esthétique et les loisirs, et de nouveaux principes pour des pratiques d'approvisionnement responsables en Amérique du Nord, l'évitement des sources d'approvisionnement d'outre-mer qui prêtent à controverse, la recherche, la formation et l'éducation, et la participation du public.

La nouvelle norme possède plusieurs niveaux d'exigences, y compris 20 objectifs, 39 mesures de rendement et 114 indicateurs – un accroissement comparé aux 13 objectifs, 34 mesures de rendement et 102 indicateurs de la norme précédente. Pour être certifiées, les opérations forestières doivent être vérifiées par une tierce partie par rapport à ces exigences par des organismes de certification indépendants, objectifs et agréés. Le programme SFI souscrit pleinement à l'amélioration continue de la gestion forestière responsable.

Qui dirige les vérifications de tierce partie?

Des organismes de certification indépendants évaluent la planification, les procédures et processus dans la forêt, dans le moulin ou en usine pour assurer la conformité aux exigences des normes SFI – qu'il s'agisse de la gestion forestière, de la chaîne de conservation ou de la source d'approvisionnement en fibre. Ces organismes doivent être objectifs et posséder les connaissances et les capacités de diriger la vérification.

Pour procéder à des vérifications de gestion forestière, les organismes doivent posséder de l'expertise dans une vaste gamme de disciplines comme la sylviculture et l'hydrologie, ainsi qu'une bonne connaissance des normes du travail et des lois et règlements applicables. La norme SFI 2010-2014 inclut des dispositions à l'effet qu'ils doivent avoir une expertise dans le domaine de l'écologie végétale et faunique ainsi que qu'une connaissance des enjeux sociodémographiques et culturels d'une région.

Dépendant de la portée de la vérification de certification, l'organisme de certification doit avoir complété un programme d'accréditation par l'entremise d'un organisme d'accréditation intérieurement reconnu comme l'*American National Standards Institute* (ANSI), l'*ANSI-ASQ National Accreditation Board* (ANAB) ou le Conseil canadien des normes (CCN).

Quels changements la nouvelle norme SFI 2010-2014 comporte-t-elle?

Les principales révisions apportées à la nouvelle norme SFI 2010-2014 contribueront à :
• Améliorer la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord et outre-mer, et à tenir compte des nouveaux enjeux comme le changement climatique et la bioénergie.
• Renforcer les exigences uniques de la SFI en matière d'approvisionnement en fibre, qui élargissent la pratique de la foresterie durable en Amérique du Nord et permettent d'éviter les sources d'approvisionnement indésirables d'outre-mer.
• Compléter les activités de la SFI qui visent à éviter les sources d'approvisionnement en fibre d'outre-mer, controversées ou illégales, et adopter les amendements à la Loi Lacey (des É.-U.) pour prévenir l'exploitation forestière illicite.
• Étendre les exigences en matière de formation des ouvriers forestiers et le support aux programmes de formation et de certification des ouvriers forestiers.

De quelle façon la nouvelle norme a-t-elle amélioré la conservation de la biodiversité?

La norme forestière antérieure exigeait, entre autres, que la biodiversité et les forêts anciennes soient conservées, que la qualité de l'eau et l'habitat faunique soient protégés, que les zones récoltées soient replantées promptement et que l'utilisation de produits chimiques soit réduite.
Les révisions de la nouvelle norme comprennent, entre autres :
• L'amélioration de la conservation de la biodiversité et des activités de gestion forestière au Canada et aux États-Unis. Par exemple, de nouvelles exigences pour la protection des mares printanières d'importance écologique et des considérations de gestion pour les forêts à haute valeur pour la conservation.
• Des exigences qui sensibilisent le monde à l'importance de conserver la biodiversité. Les participants au programme dont les sources d'approvisionnement en fibre sont à l'extérieur de l'Amérique du Nord doivent continuer de se servir des sources bien établies de données afin de réduire le risque que l'approvisionnement en fibre ne compromette la zone en question, y compris les zones identifiées par *Conservation International*. Cette exigence a été élargie pour inclure les nouvelles sources d'information de l'*Alliance for Zero Extinction*, du *World Wildlife Fund*, de l'Institut des ressources mondiales et de l'Union internationale pour la conservation de la nature.
• Des dispositions améliorées pour éviter les sources d'approvisionnement prêtant à controverse et illégales à l'échelle mondiale.

Qu'entent-on par « Forêt à haute valeur pour la conservation » ?

Depuis 2002, la norme a exigé que les participants au programme protègent les terrains d'importance écologique, géologique, historique ou culturelle. La nouvelle norme précise que les forêts à haute valeur pour la conservation comprennent les zones qui abritent des espèces et des communautés écologiques en péril ou en voie de disparition. Au Canada et aux États-Unis, les participants au programme SFI peuvent utiliser la base de données crée par NatureServe pour identifier les espèces et communautés écologiques à protéger.

De quelle façon la nouvelle norme a-t-elle renforcé les exigences en matière d'approvisionnement en fibre ?

Les exigences uniques de SFI en matière de sources d'approvisionnement en fibre, qui élargissent la pratique de la foresterie durable en Amérique du Nord et évitent les sources d'approvisionnement indésirables d'outre-mer, renforcent davantage le rôle capital que jouent tous les propriétaires de forêts en gérant les forêts d'Amérique du Nord, y compris les millions de propriétaires de forêts familiales qui fournissent la fibre de bois aux participants au programme SFI.

La norme antérieure encourageait les participants au programme à soutenir les propriétaires de forêts familiales en protégeant les espèces menacées ou en voie de disparition, en préconisant la reforestation et en renforçant les bonnes pratiques de gestion pour protéger la qualité de l'eau. La nouvelle norme exige explicitement cette aide précieuse, accompagnée d'exigences ciblées étendues qui comprennent la biodiversité, l'utilisation, l'afforestation, les plantes et animaux exotiques envahissants, les sites spéciaux, et l'encouragement à participer aux programmes de certification forestière.

Ces exigences tiennent compte du fait que tous les propriétaires de forêts jouent un rôle crucial en maintenant la santé et la durabilité à long terme des forêts et que moins de 10 pourcent des forêts du monde entier sont certifiées.

De quelle façon la nouvelle norme traite-t-elle l'exploitation forestière illicite?

L'exploitation forestière illicite est un enjeu critique dans les pays en développement où elle peut entraîner la perte de l'habitat faunique et des revenus de l'État. Lorsque les forêts sont exploitées illégalement, cela mine la bonne gouvernance des forêts et réduit leurs possibilités de contribuer aux moyens de subsistance durables dans les pays en développement ou en transition.

Le programme SFI ne certifie que les terrains situés au Canada et en Amérique du Nord, là où l'exploitation forestière illicite n'est pas considérée comme un problème parce qu'une législation exhaustive est appliquée. Le programme ne se propose pas de dupliquer ces lois, il se concentre plutôt sur des moyens d'améliorer les pratiques forestières internes par le biais d'activités qui complémentent et tirent parti du cadre légal existant, et exige que les participants au programme qui achètent la fibre d'outre-mer évitent les sources d'approvisionnement prêtant à controverse.

La nouvelle norme renforce les dispositions touchant l'exploitation forestière illicite, qui exigent que les participants au programme effectuent des évaluations des risques sur les fournitures en fibre d'outre-mer afin d'éviter les sources d'approvisionnement prêtant à controverse comme les opérations de récoltes illégales ou les zones d'agitation politique. Elle comprend une définition de l'exploitation forestière illicite qui est conforme aux amendements à la Loi Lacey des États-Unis. Les exigences de la norme SFI 2010-2014 reposent sur une fondation de sources d'approvisionnement responsables et sur la légalité, et sont appuyées par la politique de la SFI Inc. sur l'exploitation illégale des forêts.

De quelle façon la nouvelle norme a-t-elle tenu compte de la formation des ouvriers forestiers?

Les exigences concernant la formation des ouvriers forestiers ont été élargies pour tenir compte des plantes et animaux exotiques envahissants, des sites spéciaux, des nouvelles technologies, et des nouveaux marchés comme les crédits d'émission de carbone et la bioénergie. Depuis 1995, plus de 117 000 ouvriers forestiers ont été formés grâce à des programmes soutenus par les comités de mise en œuvre de la SFI.

La nouvelle norme fait mention de programmes de certification des ouvriers forestiers, de quoi s'agit-il?

La nouvelle norme reconnaît l'émergence de programmes de certification basés sur la performance. Ces programmes impliquent une certification vérifiée par une tierce partie des pratiques commerciales, de sécurité et de récolte, de l'opération forestière, reconnaissant le professionnalisme à la fois des ouvriers forestiers pris individuellement et de l'entreprise forestière. Dans la mesure du possible, les participants au programme SFI doivent faire la promotion et appuyer les programmes de certification des ouvriers forestiers, et les comités de mise en œuvre de la SFI doivent établir des critères de base – y compris la vérification de la performance sur le terrain – pour reconnaître ces programmes.

De quelle façon la nouvelle norme a-t-elle tenu compte du changement climatique?

La norme SFI 2010-2014 est une norme basée sur la science et sur la recherche qui tient soigneusement compte des questions sociales, économiques et environnementales relatives à la gestion forestière ainsi qu'aux intérêts sur le marché. De nouvelles exigences sont souvent intégrées à la norme pour refléter de nouvelles informations scientifiques au fur et à mesure qu'elles deviennent disponibles.

La norme SFI 2010-2014 reconnaît le fait que la foresterie durable apporte une importante contribution en tenant compte du changement climatique et en s'adaptant aux écosystèmes

en évolution. Des dispositions ont été ajoutées relatives à la gestion du carbone et à la matière première de la bioénergie, tempérées par la reconnaissance qu'il s'agit là de sujets où à la fois les cadres réglementaire et scientifique sont encore en pleine évolution.

La nouvelle norme tient compte des possibilités pour les participants au programme, individuellement ou par l'entremise des efforts de coopération avec les comités de mise en œuvre de la SFI, d'élargir la sensibilisation aux incidences du changement climatique sur les forêts, sur la faune et sur la diversité biologique. Les efforts des participants au programme SFI en matière de recherche, de suivi et de promotion de la sensibilisation aux incidences du changement climatique contribueront à documenter les versions futures de la norme.

De quelle façon la nouvelle norme a-t-elle tenu compte de la bioénergie?

La norme précise qu'on doit se conformer aux mêmes mesures de performance, aux mêmes objectifs et aux mêmes indicateurs relatifs à la gestion forestière quel que soit le produit final, qu'il s'agisse de bois solide, de papier ou de matières premières de la bioénergie.

Quand la nouvelle norme entre-t-elle en vigueur?

La nouvelle norme SFI 2010-2014 est entrée en vigueur le 1er janvier 2010, et les participants au programme disposent d'une période d'un an pour mettre en œuvre ces changements.

La norme SFI est-elle souvent mise à jour?

La norme est révisée par le biais d'un processus ouvert au public tous les cinq ans, et elle est l'objet d'améliorations continues de façon qu'elle puisse intégrer les plus récentes informations scientifiques et répondre aux nouveaux enjeux.

Pour plus d'information sur le programme SFI, visiter le site Web www.sfiprogram.org.